



RAPPEL

La commune prend **100%** à sa charge la destruction des nids de frelon asiatique.

Lors de vos promenades si vous repérez un nid signalez-le en mairie, même s'il n'est pas sûr votre propriété.

A savoir : en fin de saison, les nids abritent quelque 2 000 frelons, dont plus de 550 fondatrices qui peuvent, l'année suivante, nidifier si elles sont fécondées. Cependant, un grand nombre de ces reines ne passeront pas l'hiver.

(<http://frelonasiatique.mnhn.fr/biologie/>)

Alors soyons vigilant.

Abeille domestique



Guêpe



Frelon européen



Frelon asiatique

